



Accueil > Papiers - Citoyenneté > État-civil, identité, authentification > Carte nationale d'identité et autorisation de sortie de territoire > Carte nationale d'identité d'une personne majeure : renouvellement

Carte nationale d'identité d'une personne majeure : renouvellement

Mis à jour le 19.05.2010 par Direction de l'information légale et administrative, Ministère de l'intérieur

- Définition [#N10095]
- Coût [#N100A4]
- Dépôt de la demande [#N100D6]
- Pièces à fournir [#N100F8]
- Durée de validité [#N1021E]
- Délais d'obtention [#N1022A]
- Remise de la carte d'identité [#N1023F]

[]

Définition

La carte nationale d'identité (CNI) est délivrée aux personnes de nationalité française. En France, elle permet de certifier de votre identité, même lorsqu'elle est périmée, à condition que la photo soit ressemblante.

Elle n'est pas obligatoire.

[]

Coût

- Si vous pouvez présenter votre ancienne carte : **gratuit**
- Si vous ne pouvez pas présenter votre ancienne carte : 25 € en timbre fiscal. [F1344.xhtml]
[F1344.xhtml]
Dans ce cas, la procédure de demande sera différente [F1344.xhtml](perte [F1344.xhtml] ou vol) [F1759.xhtml].

[]

Dépôt de la demande

La demande doit être déposée auprès de la mairie du lieu de domicile.

A Paris, la demande peut être déposée auprès de l'antenne de la préfecture de police de l'arrondissement correspondant au domicile.

Les Français vivant à l'étranger doivent s'adresser au consulat.

Le demandeur doit se présenter personnellement au guichet pour le relevé de son empreinte digitale notamment.

La demande est rédigée sur un formulaire remis uniquement sur place.

Attention : votre mairie peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

[]

Pièces à fournir

Désormais la possession d'un passeport électronique ou d'un passeport biométrique permet d'obtenir une carte d'identité sans avoir à justifier de son état civil ou de sa nationalité française.

Tableau 1 relatif à la fiche F21089

Si vous avez une carte nationale d'identité délivrée il y a moins de 12 ans	Si vous avez un passeport sécurisé (électronique ou biométrique)	Si vous avez seulement une carte d'identité a été délivrée il y a plus de 12 ans
Formulaire de demande de carte nationale d'identité complété et signé par le demandeur	Formulaire de demande de carte nationale d'identité complété et signé par le demandeur	Formulaire de demande de carte nationale d'identité complété et signé par le demandeur
Votre ancienne carte d'identité	Votre ancienne carte d'identité	Votre ancienne carte d'identité
-	votre passeport électronique ou biométrique	-
2 photographies [F10619.xhtml] d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)	2 photographies [F10619.xhtml] d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)	2 photographies [F10619.xhtml] d'identité identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)
Justificatif de domicile [F14807.xhtml] ou de résidence	Justificatif de domicile [F14807.xhtml] ou de résidence	Justificatif de domicile [F14807.xhtml] ou de résidence
Pièce complémentaire en cas d'utilisation d'un deuxième nom [F1343.xhtml]	Pièce complémentaire en cas d'utilisation d'un deuxième nom [F1343.xhtml]	Pièce complémentaire en cas d'utilisation d'un Deuxième nom [F1343.xhtml]
-	-	Un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (une copie intégrale d'acte de naissance peut être également produite) ou, à défaut, la copie intégrale de l'acte de mariage
-	-	Si le justificatif d'état civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française [F18713.xhtml] (sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France)

Les originaux de l'ensemble des pièces doivent être présentés. Le demandeur doit également remettre les photocopies des pièces qui restent en sa possession.

//

Durée de validité

10 ans

//

Délais d'obtention

Variabale selon le lieu géographique de la demande.

Pour savoir si votre carte a été fabriquée, vous pouvez utiliser le téléservice de suivi de demande [R1580.xhtml] en indiquant le numéro de

demande qui vous a été fourni lors du dépôt du dossier.

[]

Remise de la carte d'identité

La carte est remise personnellement au demandeur au lieu de dépôt du dossier. Il doit remettre son ancienne carte.

[]

Où s'adresser ?

Ville ou code postal : Mémoriser ce lieu

Afficher les services locaux

- Mairie
- Préfecture (Si exceptionnellement la mairie ne peut pas délivrer la carte d'identité)
- Sous-préfecture (Si exceptionnellement la mairie ne peut pas délivrer la carte d'identité)
- Ambassade ou consulat français à l'étranger [<http://www.mfe.org/index.php/Annuaire/Ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger>] (Si le demandeur habite à l'étranger)
Ministère des affaires étrangères et européennes
- Préfecture de police de Paris, antenne d'arrondissement [<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Pied-de-page/Annuaire/Demarches>]

Références

- Circulaire du 1er mars 2010 relative à la simplification de la délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports - Format pdf [http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2010/04/cir_30961.pdf]
- Code général des impôts : articles 1628-0-bis à 1628 bis [<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000020548838&idSectionTA=LEGISCTA000020549506&cidTexte=LEGITEXT000006069577&dateTexte=20100113>]
- Décret n°55-1397 du 22 octobre 1955 instituant la carte nationale d'identité [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=5CCD1AE08856481C888343BE1E7674F5.tpdjo04v_1?cidTexte=LEGITEXT000006060725&dateTexte=vig]

Compléments

Services en ligne et formulaires

- Demande d'acte d'état civil : naissance, mariage ou décès survenu en France [[R1406.xhtml](#)] [[Téléservice](#)]
- Suivez votre demande de carte nationale d'identité (à l'exception de Paris) [[R1580.xhtml](#)] [[Téléservice](#)]
- Demande d'acte d'état civil : naissance, mariage ou décès survenu à l'étranger [[R1405.xhtml](#)] [[Téléservice](#)]
- Formulaire de demande de carte nationale d'identité et de passeport pour les personnes majeures (Spécimens non utilisables) [[R19333.xhtml](#)] [[Formulaire](#)]

Questions ? Réponses !

Comment remplacer une carte d'identité détériorée ? [[F1887.xhtml](#)]

De quel titre d'identité a-t-on besoin pour voyager ? [[F591.xhtml](#)]

Pour en savoir plus

Comment prendre une photo d'identité ? [http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/vos_demarches/carte-nationale-d-identite/photo-identite]

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F21089.xhtml>

Direction de l'information légale et administrative © 2010 - Tous droits réservés